



Tarifs du restaurant scolaire
Année scolaire 2025/2026

Les tarifs des repas du restaurant scolaire sont fixés chaque année par délibération du Comité OGEC, **sur la base du quotient familial**, sous réserve de modifications liées au coût réel du repas.

Le règlement par prélèvement bancaire est à l'étude pour une mise en service à la rentrée 2025-2026 si cela s'avère concluant. Plus d'informations seront données à la rentrée.

Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessous pour prendre connaissance des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire **2025/2026 (sous réserve de modifications liées au coût réel du repas)** :

<u>Tranches Quotient familial CAF*</u>		<u>Prix du repas</u>
Tranche A	QF < 800	4,50 €
Tranche B	800 < QF < 1 200	5,60 €
Tranche C	1 200 < QF < 1 600	6,80 €
Tranche D	1 600 < QF < 2 000	7,30 €
Tranche E	QF > 2 000	7,90 €
PAI		4,20€

La notification du quotient familial est à fournir à la rentrée scolaire au plus tard **le vendredi 05 septembre 2025. A défaut, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué. En cas de changement de situation en cours d'année, les modifications tarifaires ne pourront s'appliquer que le mois suivant la remise du justificatif.*

En cas d'oubli d'inscription, les repas étant commandés et facturés à l'établissement, il sera appliqué un tarif majoré correspondant à deux fois le prix du repas.